



Notice d'information relative à l'accompagnement des victimes de violences, à l'attention des licenciés, adhérents, ou titulaires d'un titre

Saison sportive 2022/2023

N° de sociétaire :

Afin de répondre aux dispositions de l'article L.321-4 al.2 du Code du sport relatif à l'accompagnement des victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques, nous vous informons que vous bénéficiez, dans le cadre des activités mises en place par votre fédération ou association sportive ainsi que ses structures affiliées :

➔ **D'un soutien psychologique** octroyé par MAIF Assistance, numéro dédié :

05 49 34 88 81*

➔ **De renseignements juridiques personnalisés** pour vous aider à répondre à vos interrogations via un échange confidentiel. Contact pour prise de rendez-vous :

04 42 50 84 15*

contact@diamantara-avocat.com

Maître Marylou Diamantara - 32 cours Mirabeau - 13100 Aix-en-Provence

➔ **D'un accompagnement juridique** par la prise en charge des frais de procédure engagés. Contact :

collectivites.nancy@maif.fr

(mentionner le numéro de sociétaire lors de la prise de contact)

* Préparez votre appel afin de fournir le numéro de sociétaire.